



Numéro 161

Janvier - Février -

Mars 2021

Déposé le 23 mars 2021

SITUATION SANITAIRE

CARTE SCOLAIRE

MOUVEMENT

MATERNELLE

FORMATION

DIRECTION

ACTIONS

CARRIÈRE

ACTUALITÉS ...

IL PARAÎT QUE LE MINISTÈRE  
« DONNE LA PRIORITÉ AU  
PRIMAIRE ET ANTICIPE LA SUITE  
DE LA CRISE SANITAIRE » ...

...VOICI LA RÉALITÉ !



Syndicat National Unitaire des Instituteurs-trices, Professeurs des écoles et PEGC - Section de Meurthe-et-Moselle

Tél : 03 83 95 12 02 Courriel : [snu54@snuipp.fr](mailto:snu54@snuipp.fr) FB : [snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/snuipp.meurtheetmoselle) Site : [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr) 51 rue de Metz, 54 000 Nancy

Sœur Anne ne vois-tu rien venir ?

Des créations de postes ? Une vraie protection sanitaire pour les personnels et les élèves ? Un dégel du point d'indice ? Une formation de qualité ? Les moyens de faire réussir tout.es les élèves ?

« Noon...Rien du tout ! » répond notre collègue Anne, et ce n'est pas dû à la buée sur ses lunettes causée par le masque.

Pourtant, comme un.e enseignant.e sur quatre et autres personnels de l'EN, elle a décidé de porter haut et fort ses revendications lors de la grève du 26 janvier. On l'a même entendue à la radio. Malheureusement, tout.es ses collègues n'ont pas voulu la rejoindre pour enfin exprimer un vrai grand STOP ! à la politique destructrice du Ministre Blanquer.

Dans sa tour d'ivoire, entouré de ses fidèles « Grenellistes », ce dernier continue au contraire d'avancer ses pions pour mettre en œuvre sa vision très personnelle de l'École : formation appauvrie, main d'œuvre étudiante ou contractuelle, délitement de

l'enseignement spécialisé, maternelle primarisée et désenchantée, direction éloignée des équipes mais pas aidée, mouvement opacisé aux règles durcies, promotions données hors de tout contrôle, individualisation des carrières et primes au mérite, pédagogie dirigée, limitation du dialogue social, ...

« N'en jetez plus ! » crie Anne. Bien décidée à ne pas laisser son métier se dégrader de façon irrémédiable ni à laisser tomber les élèves et la société de demain, notre vaillante collègue veut prendre le temps de discuter de la situation avec son équipe et aussi avec des parents. Elle veut participer aux Réunions d'info syndicale pour comprendre ce qu'il se passe et pouvoir donner son avis. Elle veut encourager ses collègues à donner du poids aux syndicats et à participer à toutes les actions qui permettront de faire entendre leur voix. Anne veut que cela change et avec ses représentant.es, elle va s'en donner les moyens !

Merci Anne ! Merci à tout.es celles et ceux qui participent à transformer l'École et la société avec le SNUipp-FSU, et à celles et ceux qui vont les rejoindre !

Isabelle NICOLAS et Stephen SINGER  
Co-secrétaires du SNUipp-FSU 54

UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT  
ET LEADER DANS 80 DÉPARTEMENTS

VOUS NOUS SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr  
1er SYNDICAT DES ÉCOLES

Adhérer au SNUipp-FSU 54 en  
2020/2021:

Le SNUipp-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations des collègues. Pour soi, pour le collectif, pour l'école, n'hésitez plus !

Reportez-vous au bulletin d'adhésion p.16 ou allez sur [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr).

P.2 : édito

P.3 : actualités

P.4 : école sous COVID

P.5 : direction—maternelle

P.6 - 7 : carte scolaire

P.8 : Grenelle

P.9 : actions

P.10 : mouvement

P.11 : permutations—  
promotions

P.12 : ASH

P.13 : ASH

P.14 : formation initiale et  
continue

P.15 : RIS et stages

P.16: bulletin d'adhésion



## RESTEZ INFORMÉ.ES ET CONNECTÉ.ES

Suivre toute l'actualité, lire les analyses, les comptes rendus d'instances, trouver les infos utiles sur :

Facebook => [Snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/Snuipp.meurtheetmoselle) et [SNUipp-FSU](https://www.facebook.com/SNUipp-FSU)

les sites internet => [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr) et [snuipp.fr](http://snuipp.fr)

Directrice de la publication : Isabelle NICOLAS

Trimestriel. Prix : 0.8€ - Abonnement : 4€. Imprimé par nos soins.

Dépôt légal n°895 / CPPAP n°0422 S 07184 / ISSN n°1243—6704

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la sections du Meurthe-et-Moselle du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 54.

## TEMPS PARTIELS

De droit ou sur autorisation, demande à déposer **jusqu'au 31 mars !**

Infos sur [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr) et dans la circulaire sur Partage.

En cas de refus d'un temps partiel ou d'un conflit relatif aux conditions d'exercice du temps partiel, vous pouvez saisir la CAPD. Contactez la section 54 pour plus d'informations.

## SEMAINE DE 4 JOURS : DEMANDE DE DÉROGATION À RENOUVELER

La semaine de 4 jours au lieu de 5 relève d'une dérogation à la loi. Dérogation accordée pour 3 ans et qui arrive à échéance dans de nombreuses communes !

Aujourd'hui, l'immense majorité des écoles françaises connaissent une organisation dérogatoire de la semaine scolaire. En effet, alors que le code de l'éducation définit une semaine sur 9 demi-journées (4,5 jours), le fonctionnement sur 8 demi-journées est devenu l'usage comme le permet le décret n° 2017-1108 dit "décret Blanquer", inscrivant le dispositif dérogatoire dans le code de l'éducation.

Les IA-DASEN peuvent autoriser, notamment, une organisation de la semaine sur 8 demi-journées. Cette dérogation est accordée pour 3 ans. Les renouvellements devaient avoir lieu pour la rentrée 2020, mais en raison de la situation sanitaire, une prolongation d'une année a été accordée. La dérogation d'autres communes, actée l'année suivante arrive également à échéance.

Afin d'anticiper une mise en conformité pour la rentrée scolaire 2021, une nouvelle demande de dérogation devrait donc être formulée dans les semaines à venir !

Le SNUipp-FSU 54 a interpellé l'IA-DASEN dès le mois de février, afin d'obtenir plus d'informations et pour qu'il communique auprès des écoles et des communes sur cette problématique dans les plus brefs délais. Suite à cela, l'IENA a finalement répondu qu'un courrier avait été envoyé aux communes et aux écoles le 10 février pour les inviter à se positionner avant le 9 avril. Votre équipe en a-t-elle eu connaissance ? Il est important que chacune puisse s'exprimer sur le sujet.

Tenez-nous au courant en cas de situation conflictuelle ou de demande de changement.



## CHANGEMENT D'IEN

Richard Bello a quitté ses fonctions d'IEN de Pont-à-Mousson en décembre 2020 (les IEN peuvent partir à la date anniversaire...). C'est Stanislas ADAMKIEWICZ (ancien IEN de Jarny) qui lui succède.

## CONGÉ FORMATION

Depuis 3 ans, l'enveloppe budgétaire du 54 n'est pas entièrement utilisée faute de demandes suffisantes. N'hésitez donc pas, à déposer une demande, pour vous spécialiser ou vous réorienter.

**Candidature jusqu'au 31 mars !**

Infos sur [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr) et dans la circulaire sur Partage.

Si les congés formation ne sont plus étudiés en CAPD, ce qui est une vraie perte pour les personnels, l'administration est tenue de convoquer une CAPD pour justifier les refus de congés. Si vous êtes concerné.es, contactez le SNUipp-FSU 54 !

## PRIME ÉQUIPEMENT : TROP PEU ET BEAUCOUP D'EXCLU.ES

Les 150€ ont enfin été versés sur le traitement de février. Contactez-nous si vous avez été exclu.e du versement. Localement, le SNUipp-FSU va accompagner les collègues dans leur recours ; nationalement, il continue d'intervenir pour obtenir le versement à tous les personnels et une augmentation du montant en adéquation avec la réalité de tous nos frais d'équipement, informatique ou non.

## CLAUDE MOUGIN, L'ENGAGÉ DISCRET

Agé de 90 ans, Claude Mougin nous a quitté en ce début d'année 2021, la longue et douloureuse maladie qui l'affaiblissait depuis quelques années a eu raison de lui.

Instituteur puis très vite directeur d'école, il s'est engagé fortement dans ce métier avec passion et abnégation. « Trente-huit ans de travail et bientôt autant de retraite » disait-il malicieusement. Il a terminé sa carrière à Vandoeuvre ! Puis retraite active à Diarville, bénévole à la foire de Poussay, au bénéfice de la coopérative scolaire, attentionné pour sa famille, attentif à son jardin et à son bois.

Il n'a pas compté ses heures pour les élèves, pour l'école, pour le syndicat, pour la mutuelle, puis pour le club des retraités.

A des niveaux divers, il a pris position clairement et fortement contre les dérives administratives (il « adorait » les IEN), syndicales (il « aimait » aussi beaucoup les arrivistes) et politiques qui s'éloignaient de ses idées humanistes et généreuses. Discret, il a toujours défendu la protection des jeunes collègues, la justice et l'égalité, sans jamais courir après les honneurs.

A Maryliss, et à ses quatre fils, à sa famille, toute l'équipe du SNUipp54 et de la FSU54 qu'il a contribué efficacement à créer, présente ses plus sincères condoléances.

Jean-Marie BERTRAND

Après le feuilleton sur les masques, voici le feuilleton sur le protocole sanitaire. Quasiment pas une semaine sans des modifications, des aménagements et des revirements. Le suspense est entier et le Ministère sait nous tenir en haleine avec ses rebondissements.

La foire aux questions du Ministère prête presque à sourire tant les possibilités selon le type de Covid, le nombre d'élèves touchés, les cas contacts à prendre en compte sont nombreux.

En élémentaire pour fermer une classe, il faut au moins 3 élèves « positifs », issus d'une fratrie différente s'il s'agit de la Covid « classique ».. ou même désormais du variant anglais (alors qu'en janvier, un seul cas suffisait et bien qu'aujourd'hui ce variant soit en augmentation exponentielle, en particulier chez les 0-9 ans les plus touchés).

En cas de présence du variant brésilien ou du variant sud-africain, la classe ferme dès le premier cas positif ou en cas de contact dans la cellule familiale. Les classes de toute la fratrie ferment également, mais tout le monde n'est pas obligatoirement considéré comme cas contact notamment les enseignant.e.s et les autres personnel-les! Encore une fois, cela dépend du type de Covid. Hors, le criblage pour déterminer s'il s'agit d'un variant ou pas prend 24 heures minimum.

En maternelle, tous les élèves sont considérés « cas contact » dès le 1er cas positif dans la classe, peu importe le type de Covid puisque les élèves ne portent pas de masque. L'enseignant, quant à lui ne sera pas obligatoirement considéré comme cas contact, puisqu'il porte un masque...

Mais nous l'avons bien compris, ce virus ne touche que très peu les personnels, quasiment pas les enfants, encore moins les petit.es sans masque et les fermetures de classes, d'écoles ou d'établissements sont des épiphénomènes...quoi que...devant l'augmentation du nombre de personnels touchés, d'élèves contaminé.es, la combine est simple : quand une école ferme, on ne compte pas le nombre de classes fermées dans les statistiques. Etonnant tout de même lorsque l'on sait que d'après Santé Publique France, en date du 05/03, le variant anglais atteint un taux d'incidence record chez les 0-9 ans...

Comme une bonne série a besoin d'un peu d'action, nous avons également droit à la bataille des chiffres et même à un peu d'intrigue car pour le moment, le nombre des fermetures reste incompréhensible : entre le Ministère et le terrain, les chiffres divergent largement passant du simple au double...

Une chose est certaine, dans cette histoire de protocoles, les enseignant.es et tous les personnels qui travaillent dans les

écoles prennent des risques que le ministère continue d'ignorer. Ils et elles doivent en plus se démener avec des protocoles successifs qui ne prennent en rien la mesure des réalités de terrain : distanciation impossible à respecter, remplacements irréalisables faute de moyens, non brassages irréalistes, personnels AESH non pris en compte dans leurs réalités quotidiennes et dans leurs missions, enseignant.es de maternelle mal protégé.es, refus de nous fournir des masques de type chirurgical...Le ministre a annoncé sans rire que les personnels de l'éducation étaient prioritaires pour la vaccination en mars mais cela n'est déjà plus d'actualité faute de vaccins disponibles et de personnels pour assurer les injections. Par contre, sur présentation d'un justificatif, les enseignant.e.s sont prioritaires pour être testé.e.s dans les laboratoires.

Bref, chaque semaine, nous avons le droit à la nouvelle bande annonce gouvernementale mais hélas, derrière ce que l'on nous fait croire en haut lieu, côté terrain, c'est l'impréparation faute de moyens. Dernier exemple en date : les tests salivaires. A coup de chiffres dans les médias, le gouvernement fait croire à une mesure rapide et inédite pour prévenir la propagation du virus. Dans les faits, rien que pour notre département, il va falloir recruter 54 personnes, notamment des étudiants et des demandeurs d'emploi pour faire les prélèvements et les tests, eux ne sont pas encore disponibles ! A titre de comparaison, nos voisins anglais effectuent des tests salivaires à tous les enfants scolarisés chaque semaine...nous en sommes loin, puisque dans le département, ces opérations ne concernent que quelques écoles par jour...Par ailleurs, les tests étant pris en charge par l'assurance maladie, les enseignant.e.s auront un reste à charge de 1 € ! Même si la somme est dérisoire, le principe est très représentatif de la façon dont la Ministère considère encore une fois la profession. Par ailleurs, dans certaines écoles qui viennent d'être testées, les enseignant.e.s se sont vu.e.s refuser les tests salivaires faute de prise en charge!

Et une fois de plus, les directeur-trice-s et les enseignant.e-s se retrouvent en première ligne pour distribuer à la hâte les autorisations nécessaires aux familles, répondre aux questions qu'elles se posent mais sans en être informé.e-s par la hiérarchie, organiser l'accueil des équipes de tests, etc.. C'est à nous d'aller chercher dans l'étendue de la Foire Aux Questions, qui ne cesse de s'allonger, les informations pour comprendre et expliciter aux enfants et aux parents. Pour connaître l'issue de cette histoire rocambolesque, nous n'avons plus qu'à attendre la suite de la saison et les futurs épisodes en préparation...

Alice PYTHON

### MASQUE INCLUSIF, DIY !

On nous avait promis, après une enquête envoyée à toutes les écoles au mois d'octobre, des masques inclusifs pour les enseignant.es de maternelle et de CP. Ils devaient permettre aux enseignant.es de travailler le plus correctement possible le langage, la phonologie et bien sûr, permettre aux élèves de voir autre chose que des yeux...Hélas, 3 fois hélas, après des promesses de livraison en janvier/février seulement, pour cause de délai de fabrication, de quelques 2000 masques réservés aux institutions accueillants des élèves sourd.es et malentendant.es, rien n'est arrivé dans les classes. Alors, un peu d'humour ne faisant jamais de mal, on vous propose un atelier DIY pour asseoir la polyvalence de l'enseignant.e : un bout de nappe crystal, un petit mot aux familles pour récupérer les vieux draps troués, une bonne paire de ciseaux, un atelier motricité fine mené par l'ATSEM, quelques vidéos de tutos et hop, le tour est joué ! Avec un peu de bonne volonté, vous verrez que ce n'est pas si difficile et que finalement, ce n'est qu'une question de volonté...

Bien que encore largement insuffisantes, de premières améliorations pour la direction d'école ont été obtenues grâce à l'action syndicale et s'inscriront enfin dans le concret dès la rentrée.

### Décharges de direction

- 2 jours annuels supplémentaires pour les écoles de 1, 2 et 3 classes. *En Meurthe et Moselle, ces journées seront assurées par des collègues nommés sur des postes de TRS (9 en tout pour l'an prochain). Ces journées seront donc programmées à l'année dans un calendrier défini dès le début d'année.*
- Passage à une demi-décharge pour toutes les écoles de 9 classes.
- Passage à trois-quarts de décharge pour les écoles élémentaires de 13 classes. *Cela nécessitera l'équivalent de 3 postes supplémentaires pour notre département.*

Globalement positives, ces évolutions ne concerneront toutefois malheureusement que 38 % des écoles et écartent donc de fait 62 % des 44 262 écoles existantes à l'échelle nationale.

### Revalorisation

Le Ministère a entendu nos exigences pour un versement de 450 € pour toutes et tous. Cette nouvelle prime annuelle devrait être pérennisée. Nous sommes intervenu.es pour dire l'insuffisance de cette revalorisation qui, pour le SNUipp-FSU, devrait être versée de façon pérenne par majoration de la bonification indiciaire actuelle.

Le SNUipp-FSU est également intervenu pour dénoncer le peu d'avancées sur le chantier de la direction et du fonctionnement de l'école dans sa globalité. En effet, rien n'est annoncé sur : l'aide administrative et au fonctionnement de l'école, la sécurité, l'allègement des tâches, le calendrier annuel des enquêtes avec des périodes blanches.

### Une loi en discussion... et le retour des tentations d'un « statut » pour les directions.

Plus de huit mois après son passage à l'assemblée nationale, la loi « Rilhac » sur la direction d'école vient ainsi d'être votée par le Sénat. Si les modifications du Sénat apportent quelques modestes avancées, elles rétablissent surtout les contours d'un « statut » pour le-la directrice d'école, lui conférant une « autorité fonctionnelle ». L'autorité hiérarchique n'est pas inscrite dans le texte, mais possible. Le fonctionnement et la direction d'école risque donc de subir des évolutions qui tournent le dos à son organisation collective. C'est pourtant celle-ci qui permet à l'école de tenir, particulièrement en ce moment. Ces transformations peuvent très vite déboucher sur la création d'un statut d'établissement rejeté par les personnels.

Le Sénat autorise in fine le ministre à redéfinir l'école primaire à sa guise en tournant le dos à ses particularités qui en font, à la fois, un des services publics les plus appréciés et un lieu de mise en œuvre d'un véritable collectif de travail au service de la réussite de toutes et de tous.

Stephen SINGER

## MATERNELLE ATTAQUÉE : LA RIPOSTE !!

En 2015, dans le cadre de la Loi de refondation de l'École, paraissait le programme de l'école maternelle. Un programme issu d'un processus démocratique dans lequel l'ensemble des acteurs et actrices de l'école première,

avaient contribué dans la concertation à l'élaboration des contenus. Chercheur-es, expert-es, professionnel-les, représentant-es des syndicats, d'associations, de fédérations de parents d'élèves avaient pour ambition de construire une école plus respectueuse du rythme des jeunes enfants, exigeante et accueillante. Un programme qui a été unanimement voté au conseil supérieur de l'éducation et a rencontré l'adhésion de toute la communauté éducative. A la

demande du ministre, le conseil supérieur des programmes (CSP), composé de personnes proches du ministère et de quelques scientifiques triés sur le volet a publié une note. Les propositions qui y sont formulées tirent un trait sur le tous et toutes capables du programme 2015 et annoncent une école maternelle primarisée dont le principal objectif serait la réussite des élèves aux évaluations de CP. Exit la concertation avec les acteurs et actrices de l'école, un comité de rédaction réduit et partial, des travaux de la recherche méprisés et un recentrage sur les fondamentaux Blanquer : français, maths et sciences. Une enquête en



petite section et des évaluations en grande section sont prévues. Les PE seront invité-es à suivre des protocoles, les tests de CP servant de guides. Pour justifier ce tournant, après l'instruction obligatoire à 3 ans, le ministre utilise le

projet de scolarité obligatoire à trois ans. Il revient au SNUipp-FSU de décrypter ces intentions ministérielles à la fois auprès de la profession mais aussi de l'opinion publique en s'associant avec les partenaires de l'école et autres syndicats. L'école maternelle, largement plébiscitée par les familles doit être défendue. D'autant plus que la DEPP prévoit une enquête à destination des petites sections sur la base d'un questionnaire dans lequel seront évalués des comportements

qui relèvent d'apprentissages scolaires. La riposte est engagée et se poursuit : tribune du forum de la maternelle, webinar maternelle, colloque national début juin. Le premier syndicat du primaire doit être auprès des collègues, sur le terrain pour rencontrer la profession et être force de propositions afin de construire un rapport de force et s'opposer à cette casse annoncée. Car plus qu'une rupture c'est un retour en arrière que la communauté scolaire ne peut accepter.

Marie-Rose Rodrigues Martins

## CARTE SCOLAIRE 2021 :

### LA PREUVE DE LA MAUVAISE GESTION DE CRISE

L'an dernier, en plein confinement, rien n'avait été anticipé en terme de carte scolaire pour préparer cette année 2020/2021, qui évidemment est extrêmement marquée par la crise sanitaire qui perdure. En 2020 donc, aucune création de poste de remplaçant.es, création d'un seul poste RASED, peu de création de postes spécialisés. Seule une dotation supplémentaire accordée in extremis en pleines élections municipales avait permis d'éviter les fermetures dans les communes de moins de 5000 habitants. Quels résultats cette année? Une hécatombe du remplacement et l'appel à des contractuel.les non formé.es et précaires, un manque de RASED alors que le confinement a fait des dégâts sur le plan des apprentissages et de la posture des élèves, etc.

Pour la carte scolaire 2021, aucune leçon tirée ! Aucune

Dans un courrier commun, les organisations CGT Educ'Action, FNEC-FP FO, FSU, SNALC, Sud Éducation, UNSA Éducation demandent au gouvernement dans un premier temps à prolonger les contrats des personnels contractuels, et exigent une dotation de postes supplémentaires pour la rentrée prochaine.



anticipation alors que l'on sait que la crise va durer ! Toujours aucune création de poste de remplaçant.e et aucun RASED ouvert !

La hiérarchie n'a qu'un argument sans cesse avancé : l'académie et le département perdent des élèves depuis plusieurs années. Il faut donc le « payer » nous dit-on. D'une part, c'est oublier que cela a déjà été payé d'avance par les vagues de suppressions de postes de l'ère Sarkozy. D'autre part, pourquoi ne pas y voir plutôt l'opportunité d'enfin améliorer les conditions de travail et d'apprentissage ? Allégeons les effectifs, créons les postes hors la classe nécessaires (remplaçant.es et BFC, RASED, PDMQDC, décharge de direction ...) et donnons enfin une vraie priorité au primaire (sans la faire sur le dos du secondaire...)



### MOBILISÉ.ES !

Sur tout le territoire, familles, élu.es, citoyen.es et personnels se sont mobilisé.es pour lutter contre une fermeture de classe.

Sur le papier, une fermeture équivaut en général à une moyenne d'élèves par classe en hausse de quelques points qui peut ne pas susciter un grand émoi... Sur le terrain, une fermeture prend une toute autre réalité : répartition pédagogique compliquée, quadruples niveaux, fuite de familles, risque de fermeture d'école. A cela s'ajoutent les considérations liées à la crise : moins de distanciation possible, moins de temps par élève pour gérer les difficultés scolaires qui s'accroissent. A l'heure où l'Ecole est si essentielle à la Nation, fermer les classes est un non-sens !

### ET ENSUITE ?

Plusieurs écoles restent inquiètes, n'ayant pas obtenu l'ouverture jugée nécessaire ou craignant une fermeture tardive...

Pourtant, comme l'an dernier, l'IA-DASEN annonce ne pas procéder à un réexamen des situations lors du CTSD de juin ! Cela pouvait encore s'entendre en juin 2020 alors que les écoles rouvraient à peine et que tout s'organisait tant bien que mal en visio... Mais il n'est pas acceptable de laisser les écoles découvrir leurs situation à la rentrée quand celle-ci peut être anticipée. L'IA n'a pas exclu non plus de procéder à des fermetures « sèches » (non étudiées avant) en septembre ! Ce n'était plus l'usage dans le 54, compte-tenu de la brutalité et de la complexité de telles annonces pour équipes, familles et communes. Nous avons donc proposé aux autres syndicats de peser pour une étude des situations dès le mois de juin.

Dans tous les cas, tenez le SNUipp-FSU 54 et votre IEN au courant des changements d'effectifs d'ici là.

A la rentrée, des recomptages auront lieu et un CTSD d'ajustement se tiendra comme à l'accoutumée.

Il faut continuer à peser syndicalement, dans chacune des instances locales et nationales et dès l'automne pour obtenir un budget Éducation Nationale à la hauteur des enjeux ! Soutenez les actions, donnez du poids, adhérez !



Rappel : la dotation départementale pour la rentrée 2021 est de - 4 postes qu'il nous faut donc « rendre ». Un bon début...

Voici les « grands principes », directement liés aux consignes ministérielles, qui ont guidé les choix du DASEN pour la carte scolaire 2021 :

- ⇒ « Dédouplements » des GS en REP et ajustement des autres « Dédouplements » en REP/REP+
- ⇒ Limitation à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 « partout » qui seraient atteints dans 90% des écoles à la

rentrée

- ⇒ Décharges de direction supplémentaires pour écoles 9 à 13 classes et pérennisation des décharges 2 et 3 classes
- ⇒ Préservation de la ruralité (mais aucune précision apportée sur ce principe, hormis les engagements de non fermeture d'écoles)
- ⇒ Hors la classe : 1 Conseiller pédagogique départemental pour la mise en œuvre du plan français



### Bilan de l'arrêté de carte scolaire 2021 :

**70 fermetures de classes pour 36 ouvertures**

**Balance des postes : 4,5 postes en réserve**

### HORS LA CLASSE

Moins visibles, ces postes et dispositifs hors la classe sont souvent la première cible en cas de baisse des moyens. Pour exemple, 800 postes de remplaçant.es ont été supprimés sous le mandat Blanquer en France !

Pour la carte scolaire 2021 du département, aucun poste de brigade n'est créé malgré les besoins. Aucune création de RASED alors que nombre d'écoles n'en bénéficient pas...

Points positifs : 3 créations d'ULIS TSLA, 1 création d'UPE2A, 12 créations de TRS pour assurer des décharges de direction fixes. Un poste de Conseiller Pédagogique départemental « français » est créé, pour la mise en œuvre du Plan français du Ministre.

Avec une dotation de - 4 postes, aucun miracle à espérer !

### VOTE CTSD/CDEN ET DIALOGUE SOCIAL

Ces mesures de carte scolaire, décidées par le DASEN, ont donc été soumises à l'avis des représentant.es des personnels en CTSD puis en CDEN (au cours duquel s'expriment également communes, fédérations de parents d'élèves...).

Les représentant.es FSU se sont par deux fois prononcés CONTRE cette carte scolaire (mais à l'inverse de l'UNSA et de la CFDT qui se sont abstenus !...). En effet, les contraintes qui pèsent sur cette carte scolaire sont inacceptables, notamment l'absence de création de postes supplémentaires, au regard des difficultés actuelles de l'Ecole. Tout particulièrement cette année, vos représentant.es ont eu le désagréable sentiment d'une parodie de dialogue social : la DSDEN nous a bien laissé la parole et entendu nos signalements et nos corrections de prévisions d'effectifs, systématiquement argumentés. Pourtant, quasiment aucun de ces chiffres n'a été retenu, comme si l'on soupçonnait les directeurs-trices qui nous les remontent de

	ouvertures	fermetures
Classes	18	63
Educ prio (dédouplements)	18	7
Dispositifs ou Hors la classe	5	1
Décharges direction	13,25	-0,25
Récupération de postes utilisés R2020	8	
<b>Totaux</b>	<b>62,25</b>	<b>70,75</b>

### FUSIONS D'ÉCOLES

La feuille de route de la DSDEN est claire : procéder à beaucoup de fusions ! Economies de postes de directions, fermetures de classes facilitées par la mise en commun des effectifs, économies pour les mairies qui récupèrent des locaux... Sans opposition de principe aux fusions, nous rappelons qu'elles doivent se faire en prenant le temps d'étudier la plus value apportée aux équipes et aux élèves. Cette année encore, des fusions se sont faites sans véritable concertation alors que la règle est un accord de la mairie, de la DSDEN mais AUSSI DES EQUIPES ! Le refus est possible donc, si vous pensez que les conditions ne sont pas réunies.

n'être pas « sincères », voire « déontologiquement douteux » !

Par ailleurs, sous couvert de crise sanitaire, ce CTSD s'est tenu en l'absence des IEN, ce qui a empêché les échanges habituels permettant une confrontation directe et des analyses croisées sur les situations d'écoles.

Enfin, tous les arbitrages semblaient avoir été pris à l'avance par la DSDEN et ont été finalement annoncés « en bloc » en fin d'instance, quasiment sans explications et sans possibilité d'en discuter. D'ailleurs, plusieurs modifications de décisions ont même porté sur des situations qui n'avaient été abordées par aucune organisation syndicale et laissaient parfois penser à des « contreparties » pour des communes acceptant par ailleurs de « restructurer leur réseau scolaire » (comprendre « accepter des fusions d'écoles »).

## QUI A CRU AU GRENELLE ?

Le Grenelle de l'éducation est parti de son propre constat. Il manquerait à l'école « la culture de l'autonomie », « la culture numérique », « la culture de l'encadrement », « la culture du collectif » ... et une longue série de mesures permettant d'organiser scientifiquement le travail des enseignant-es est proposée pour transformer le fonctionnement de l'école et la culture professionnelle des professeur-es.

En participant aux premières réunions, la FSU n'a pu que constater l'impossibilité de faire avancer des propositions du fait même du dispositif choisi : il n'était pas question d'une concertation, mais bien d'une **opération de communication** sur des visions déjà arrêtées et peu ouvertes au dialogue. La parole des personnels au travers de celle de leurs représentant-es syndicaux-ales était peu écoutée, submergée par celles « d'expert-es » soigneusement choisi-es par le ministère, dont certain-es n'ont pour seule expérience de l'école que de l'avoir fréquentée durant leur jeunesse... **La FSU et ses syndicats nationaux ont refusé de cautionner cette mascarade et ont décidé de quitter ces discussions en décembre.**

Les ateliers, composés de personnalités sélectionnées par le Ministère, et qui pour la plupart ne se sont réunis que quatre fois, ont tenu à l'écart les professionnel-les qui font chaque jour l'école de la République et les chercheur-ses en sciences de l'éducation (Philippe Meirieu a lui décliné l'invitation, considérant "que les conditions de fonctionnement de l'atelier sur la formation ne garantissaient pas la présence de chercheurs et de praticiens" ).

Ce qui ressort des premières « conclusions » des ateliers du Grenelle pour l'avenir de notre profession va au-delà de nos pires prédictions :

- **Fin de l'avancement à l'ancienneté** : l'ensemble des augmentations de salaires seraient donc obtenues via l'avancement au « mérite ».
- La rémunération pourrait donc varier selon « **le mérite** » : est envisagée une revalorisation salariale liée à un devoir d'astreinte au remplacement mais aussi à des formations suivies hors temps scolaire ou à une implication dans « des projets innovants ».
- Retour de la directrice ou du directeur véritable chef-e d'établissement qui aurait « **un véritable statut lui donnant autorité décisionnelle et fonctionnelle** » et lui conférant ainsi « **la possibilité de valoriser les adjoint-es par une évaluation positive** ».

Ainsi les PE seraient évalué-es comme les professeur-es du 2nd degré ; par le ou la

directeur-trice et les IEN, à ceci près que dans le 2nd degré, le/la chef-fe d'établissement n'a aucune compétence sur les aspects pédagogiques, seulement sur les aspects administratifs.

De surcroît, en début d'année scolaire, la profession avait à nouveau rejeté massivement le changement de statut pour les collègues en charge de la direction comme lors des mobilisations contre la loi Blanquer qui avait déjà tenté d'imposer ce changement majeur que le Sénat et la majorité viennent de remettre en route.

Enfin, alors qu'au travers de la loi de Transformation de la Fonction Publique, la majorité présidentielle a enterré les CHSCT qui seront dissous dans une instance plus large, il est proposé la création d'un « *observatoire national de la Qualité de Vie au Travail* ». Il n'est nullement question de traiter de prévention des risques professionnels ou des conditions de travail dans une instance paritaire réunissant les représentant-es des agent-es et leur employeur, mais simplement de mener « *des enquêtes sur le bien-être des personnels et sur le climat social dans les établissements scolaires* ».

Avec ces conclusions, le seul mérite de ce « Grenelle de l'éducation » aura été de montrer la détermination du Ministre Blanquer à démanteler de façon systématique le service public d'éducation et sa volonté d'avancer sans jamais considérer l'avis des enseignant-es.

Au fond **ce Grenelle n'a fait que trouver ce qu'il cherchait : des outils de transformation du métier des enseignant-es pour en faire des exécutant-es du projet politique de son ministre.** Rien de neuf, la majorité de ce qui s'est dit se trouvait dans l'ouvrage « *L'école de demain* », écrit en 2016 par Jean-Michel Blanquer quelques mois avant d'être nommé ministre...

*Article collectif*





## 26 JANVIER : L'ÉDUCATION NATIONALE RÉCLAME UN PLAN D'URGENCE

Salaires / Moyens / Métier : le plan d'urgence réclamé a trouvé un large écho dans la profession, qui s'est mise en grève assez massivement (au moins 25%). Se mettre en grève et manifester, c'est le moyen d'exprimer ses revendications. C'est le moyen de faire entendre autre chose dans les médias que la communication bien huilée du ministère, de montrer la réalité du vécu des écoles et le manque de moyens. Oui, la grève est utile, elle est nécessaire. Ne restons pas muet.tes dans nos classes, Blanquer n'attend que cela et s'en sert pour assoir sa politique désastreuse !



## JOURNÉES DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Cette année, le thème « premières de corvées » était retenu pour souligner les effets de la crise sur les femmes, à la fois dans les emplois en première ligne mais aussi suite à l'augmentation des tâches en temps de confinement.

Contrairement aux syndicats qui vous écrivent une fois par an sur ce sujet, le SNUipp et la FSU font vivre au quotidien les revendications d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes : participation active aux collectifs et mise en place d'actions, formations, écriture inclusive, interventions dans les instances carrière, féminisation très forte des équipes militant.es, des élu.es en instances, des porte-parole... N'hésitez pas à nous contacter pour des liens et outils !



À Nancy, les 6 et 8 mars, des mobilisations pleines d'énergie et de revendications fortes ont eu lieu, à l'appel d'un collectif dont fait partie la FSU 54.

Ces questions touchent profondément l'École et sont un champ

d'action du syndicalisme : éducation à l'égalité, violences sexuelles et inceste, harcèlement au travail, égalité professionnelle...



## LE 6 AVRIL POUR LA FONCTION PUBLIQUE

L'exécutif poursuit ses réformes qui conduisent à de nouvelles dégradations des services publics avec moins de moyens : suppressions de postes et recours aux contractuel.les, application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, poursuite du gel du point d'indice alors que les agent.es sont mobilisé.es pour assurer la continuité des missions face à la crise sanitaire. Les enseignant.es pâtissent notamment de ce gel du point d'indice et de la disparition des CAPD permettant une gestion équitable et transparente de leur carrière par leur représentant.es élu.es et expert.es. ; ils et elles sont renvoyé.es à une défense individuelle via des recours qui interviennent a posteriori des décisions.

Une intersyndicale appelle à une journée d'action le 6 avril pour défendre la fonction publique et les services publics. Infos à venir.

**AESH : contre la précarité, contre les PIAL, en grève le 8 avril !** (voir page 13)

## AGIR POUR L'ÉCOLE

- ⇒ S'informer grâce au SNUipp
- ⇒ Relayer et débattre en équipe
- ⇒ Répondre aux enquêtes
- ⇒ Signer les pétitions
- ⇒ Se syndiquer
- ⇒ Militer en participant aux instances syndicales, en étant un relais de secteur, en aidant la section (routage, RIS, groupes de travail), ...
- ⇒ Participer aux mouvements de grève
- ⇒ Manifester dans la rue !

## RIS MOUVEMENT DU SNUIPP-FSU 54

**RDV EN PAGE 15  
POUR LES DATES !**

Le gouvernement a supprimé les CAPD étudiant la circulaire mouvement et permettant un échange sur les éléments de barème afin d'arriver à des équilibres bénéfiques aux collègues et d'éclaircir les points problématiques. Désormais, tout se discute au niveau académique avec la volonté d'harmoniser les règles malgré des territoires, pourtant très différents. Mais dans les faits, beaucoup de choses sont dictées par le ministère et la DSDEN dit n'avoir que peu de marge de manœuvre ! Et cela aux dépens des collègues qui subissent des changements de règles parfois injustes. Le SNUipp-FSU n'a pas manqué malgré tout d'intervenir à tous les échelons pour poser des questions, porter des revendications et faire avancer les choses pour le collectif à nouveau.

A l'heure où nous écrivons, la circulaire départementale, déclinaison des LDG (Lignes directrices de Gestion) académiques, n'est pas parue. Toutefois, la plupart des règles ont été dévoilées en CTSD à vos élu.es. Voici donc de premières informations.

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU MOUVEMENT :

<i>Parution circulaire mouvement 54</i>	<i>23 mars</i>
<i>Période de saisie des vœux</i>	<i>8 avril au 22 avril</i>
<i>Résultats phase informatisée</i>	<i>15 juin</i>
<i>1ère phase manuelle complémentaire</i>	<i>avant le 6 juillet</i>

Cela reste assez tardif malgré une petite amélioration. La DSDEN explique cela par le nombre de vérifications à faire, par la volonté (partagée) de donner les résultats des commissions « postes à profils » avant le mouvement et par l'anticipation d'éventuels problèmes techniques... Tout reste très conditionnel pour l'instant.

### BARÈME :

Parmi les modifications notables :

- ▶ une prise en compte des situations sociales graves
- ▶ la distance de bonification pour les parents isolés baisse à 50 km
- ▶ la bonification enfant passe de 5 à 6 points
- ▶ les points direction et ASH sont valables sur tous types de postes
- ▶ la bonification ASH s'étend à tous les types de postes spécialisés occupés à titre définitif
- ▶ fin des stabilisations Pays Haut sur poste resté vacant à l'issue de la phase 1

▶ les paliers et nombre de points changent pour REP/ REP+, Pays Haut, Direction etc. Ils deviennent dans certains cas des forfaits uniques.

▶ les postes occupés à titre provisoire ne donnent plus droit aux points Education Prioritaire et Pays Haut...cela a évidemment été largement dénoncé et combattu.

▶ carte scolaire : les 300 points sont valables sur la commune concernée et limitrophes, et non plus la circonscription et celles limitrophes. Si pas d'école, commune avec école la plus proche. Au-delà, ce sera 100 points. A noter : les enseignant.es BOE qui subissent une mesure de carte scolaire verront leur cas étudié individuellement par le médecin de prévention : si le poste obtenu était vraiment adapté et qu'il y a risque de ne pas en retrouver un équivalent, la mesure de carte scolaire touchera la personne suivante (ancienneté dans le poste).

### FONCTIONNEMENT DU MOUVEMENT :

A ce jour, la DSDEN n'est toujours pas en mesure d'expliquer le fonctionnement de l'algorithme qui vous nomme sur un poste ! Très problématique au niveau stratégie pour les non titulaires qui peuvent être nommé.es sur écran 2 ou hors vœux... Mais paraît-il que le nouveau mouvement est plus transparent !

### L'ACCOMPAGNEMENT DU SNUIPP-FSU 54

Ensemble, il faut continuer à demander l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et le retour des CAPD qui permettent de faire corriger les erreurs et de donner accès à toutes et tous aux informations pour une vraie transparence des opérations.

Malgré les entraves aux droits syndicaux, le SNUipp-FSU ne vous lâche pas !

Avant le mouvement, nous mettrons à votre disposition nos **outils de décryptage** de la circulaire et des **visio d'explication** du mouvement.

Sur le site [e-mouvement.snuipp.fr/54](http://e-mouvement.snuipp.fr/54) vous pourrez très bientôt retrouver plein d'infos et **remplir une fiche de contrôle**. C'est désormais le meilleur outil pour vérifier ensemble votre

barème et assurer un suivi de votre mouvement. Pendant la période de correction des barèmes (démarche individuelle désormais), nous vous aiderons et vous guiderons si besoin.

Pendant la saisie des vœux, visio collective et **RDV individuels** seront proposés pour les conseils.

Suite aux résultats, nous vous accompagnerons dans les **recours individuels**, puisque les erreurs ne sont plus corrigées en CAPD.

Enfin, nous vous encourageons à remplir la **consultation** SNUipp suite aux résultats, qui permettra notamment d'élaborer un **mouvement anonyme** pour vous aiguiller l'année suivante. Retrouvez celui de cette année sur [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr).

**Soutenez la défense des personnels en adhérant !**

## PERMUTATIONS

### QUE FAIRE APRÈS LES RÉSULTATS ?

Cette année, le taux national de satisfaction globale des permutations est de **21.03 %** : nouvelle baisse et une érosion qui se poursuit chaque année, dénoncée par le SNUipp-FSU.

**Les résultats ont été annoncés aux collègues le 2 mars.**

**Trois cas de figure :**

=> Vous avez obtenu votre vœu 1.

Félicitations! Pensez à remplir la consultation SNUipp-FSU (cf infra) ou à contacter le SNUipp-FSU de votre nouveau département pour avoir les infos nécessaires à la suite (mouvement, temps partiel...) et à informer le SNUipp 54 pour être retiré.es des listes l'an prochain.

=> Vous avez obtenu un autre vœu.

N'hésitez pas à déposer un recours gracieux auprès de l'IA afin d'obtenir toutes les informations permettant de vérifier les choses. Cela exprime aussi que la gestion hors CAPD n'est pas satisfaisante en terme de transparence.

=> Vous n'avez pas obtenu de mutation

Il est important de déposer un recours gracieux auprès de l'IA voire un recours hiérarchique auprès du ministère. Dans les 2 cas, vous serez représenté.es par un.e militant.e SNUipp-FSU. Ces recours permettent de contester la décision et de procéder aux vérifications de prise en compte du barème, etc. Elles peuvent permettre d'obtenir une attention particulière lors des INEAT EXEAT.

**Le dépôt du recours doit se faire avant le 2 mai.**

**Dans tous les cas de figures, pour être accompagné.e dans ces démarches, remplissez le questionnaire sur :**

<https://consultation.snuipp.fr/permutations>

**Annuler sa permutation :**

Il est possible d'en faire la demande argumentée sur la base d'un changement de situation depuis la participation aux permutations (séparation, changement de situation professionnelle du conjoint, ...). L'annulation n'est accordée qu'à la condition que les deux DASEN donnent un avis favorable.

**INEAT / EXEAT :**

Si vous n'avez pas participé aux permutations ou pas obtenu de mutation, la phase manuelle des INEAT/EXEAT va débuter. Plus d'infos bientôt sur 54.snuipp.fr et dans la circulaire à paraître.

Isabelle NICOLAS

### Recours appréciations RDV carrière

Cette année, plusieurs collègues ont fait le choix, avec l'aide du SNUipp-FSU de demander une révision de leur appréciation finale de RDV carrière. En cas de refus de l'IA de la modifier, ils doivent saisir la CAPD qui étudiera leur cas (30 jours au plus tard après réponse de l'IA). Cette CAPD aura lieu le 22 avril et le SNUipp-FSU 54 défendra tou.te.s les collègues qui l'ont sollicité.

### Avancements accélérés aux 7e et 9e échelons

La CAPD qui étudie ces avancements accélérés d'un an aura lieu le 21 mai.

Chaque année, des erreurs et oublis surviennent. Il est donc essentiel de remplir une fiche de contrôle sur l'application en ligne :

[e-promotions.snuipp.fr/54](https://e-promotions.snuipp.fr/54)

Afin que vos représentant.es puissent vérifier les informations vous concernant et suivre votre dossier.

### Classe exceptionnelle

1er vivier : cette année, il n'est plus nécessaire de candidater pour figurer dans le vivier des promouvables au titre des fonctions particulières.

2nd vivier au titre de l'ancienneté dans le grade (être dans le dernier échelon de la Hors Classe) : attention, jusqu'en 2020, il fallait être au 6ème échelon de la Hors Classe pour être promuable. Avec la création du 7ème échelon au 1er janvier 2021, un vrai problème de vivier se pose, car très peu de gens seront déjà à cet échelon ! Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère et demande que les collègues au 6ème restent éligibles à la classe exceptionnelle.

### Hors classe

Infos à venir.

Pour plus d'infos, pour comprendre les avancements, les RDV carrière, etc c'est sur [e-promotions.snuipp.fr/54](https://e-promotions.snuipp.fr/54)

**ou sur ce flash code**



Trois textes modifiant l'obtention du CAPPEI sont sortis au JORF n°0310 du 23 décembre 2020. Ils entrent en vigueur pour la session 2021 du CAPPEI.

### L'introduction de la VAE :

Un accès au CAPPEI par la Validation par l'Expérience Professionnelle est introduit pour les collègues. Pour cette VAE, ils-elles « devront justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap ». Pour l'obtention du CAPPEI par la VAE, les collègues devront déposer leur candidature, qui devrait être étudiée ensuite par une commission (**des précisions seront apportées dans une circulaire**). Pour obtenir le CAPPEI, les candidat.es qui choisissent la VAE devront passer une épreuve devant un jury : « La présentation par le-la candidat.e de son dossier est d'une durée de 15 minutes, elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes. ». Les collègues détenteurs-trices de la certification CAPPEI pourront bénéficier comme les autres des 100 h de formation en stage MIN (Module de formation d'Initiative Nationale).

### Rôles des délégué-es des personnels et des organisations syndicales représentatives :

Les organisations syndicales ne seront plus consultées par le biais des commissions paritaires pour les départs en formation CAPPEI. La liste des stagiaires est arrêtée par le Directeur général de l'enseignement scolaire.

Nous déplorons le fait de ne plus avoir d'instances et de visibilité sur les candidatures et les choix opérés par la DSDEN pour les critères de choix des candidats retenus. Après avoir supprimé les commissions paritaires pour le mouvement et les promotions, on supprime maintenant la présence des OS dans la prise de décision concernant les prochains départs en formation. Là encore, au lieu de transparence et d'équité, il y a à redouter l'opacité des décisions prises dans les bureaux par les seuls IEN ASH et IA-DASEN.

### L'épreuve 3 est modifiée

La présentation d'une action conduite par le-la candidat.e témoignera de « son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. » La présentation durera désormais 10 minutes et l'entretien avec la commission 20 min. (Contre 20 min de présentation et 10 min d'entretien auparavant). Enfin c'est désormais la moyenne des trois notes, égale ou supérieure à 10 qui permet d'obtenir le CAPPEI et non l'observation de chaque note.

## ASH SECOND DEGRÉ :

Le SNUipp-FSU reçu en audience le 15 février à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire a demandé à rouvrir des négociations et plus largement de créer un Groupe de Travail sur les questions des métiers de l'ASH second degré (dégradation des conditions de travail, missions, reconnaissance, exclu.es de l'ISAE...). En effet, nombre de collègues sont en souffrance pour accomplir leurs missions (dépassements d'effectifs en ULIS, perte d'heures

### Les interventions du SNUipp-FSU :

A l'occasion des discussions, nous avons obtenu le maintien des 100 heures de stages MIN, l'accès à la VAE uniquement sur justification de 5 années d'exercice professionnel dont 3 ans sur un poste spécialisé, la qualification des postes en SEGPA comme supports ASH pour les enseignant.es du 2nd degré et notamment les PLP, la reconnaissance du 2CA-SH (Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) et l'harmonisation de l'entretien devant jury avec l'épreuve 3 du CAPPEI.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que la VAE n'était qu'une « voie maison » d'accès au CAPPEI, car la certification obtenue n'est pas inscrite au RNCP (Répertoire national des Certifications professionnelles). Pour nous, ces modifications portent **le risque d'une diminution des départs en formation, voire d'une suppression des formations et ouvriraient ainsi la voie à une dévalorisation de la formation**. Ce qui permettra au MEN de ne pas tenir les engagements actés en 2017. **Nous avons très clairement exprimé le risque de voir l'accès au CAPPEI via la VAE devenir la voie principale de certification.**

C'est une attaque frontale et très forte de l'enseignement spécialisé, qui renforce les dynamiques d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire et de sa médicalisation.

Le SNUipp-FSU portera lors des prochaines audiences les exigences d'une formation de qualité et veillera à **maintenir le droit d'accès à la formation spécialisée en fonction des besoins du terrain**. Il exigera les garanties d'un développement des départs en formations spécialisées avec une formation de qualité à 750 h.

**Le SNUipp-FSU maintiendra son exigence de mise en œuvre de critères reconnaissables et vérifiables pour l'obtention d'une formation spécialisée.**

Sylvaine SAKALA



de DHG en SEGPA, fermetures de structures, non départs en formation CAPPEI ou DDEAS...). Et notons également que certains territoires sont actuellement hors du cadre fixé par les circulaires ULIS, SEGPA et EREA, Un comble puisque ce sont aux élèves accueillis dans ces structures et qui se trouvent encore plus fragilisés suite à la crise sanitaire, que l'on retire des moyens qui leurs sont pourtant dus.

Moha-Alexandre Chagraoui

## LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DISENT NON À LEUR REGROUPEMENT DANS UN SERVICE DE SANTÉ

Dans un communiqué de presse, 8 membres du groupe des 10 (groupe constitué pour s'opposer au regroupement de tous les personnels de l'équipe pluri-professionnelle dans un service de santé) indiquent au Ministère qu'ils s'opposent à un tel regroupement, à leur sens cela risque d'être une première étape avant le transfert vers les collectivités territoriales.

Après le rapport de la cour des comptes paru en avril 2020, les promoteurs du projet d'un service de santé scolaire externalisé dans les départements poursuivent et persistent dans leur projet. Début janvier 2021 le transfert vers ce service des infirmier·ères et des médecins de l'Éducation Nationale était annoncé par le Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Ce transfert annoncé a été abandonné grâce à l'action syndicale. Mais parallèlement au Parlement, étaient adoptés des amendements modifiant le code de l'éducation pour intégrer les assistantes de service social et les psychologues de l'Éducation nationale dans un service de promotion de la santé. Le sujet est donc encore d'actualité.

Les collègues dénoncent des arguments qui ne correspondent pas à la réalité, une transformation de leurs missions et un alourdissement de la charge de travail. De plus ils redoutent un surmédicalisation des difficultés scolaires. La mise en œuvre par l'EN d'une enquête sur le comportement des enfants dès la maternelle (panel 2021) peut faire craindre cette dérive et le retour à des conceptions réductrices et déterministes de l'approche des difficultés à l'école.

Les organisations signataires demandent dans un premier temps au ministère de revenir sur ces amendements. En second lieu ils estiment qu'il est nécessaire d'augmenter les recrutements afin de permettre aux collègues de déployer toutes leurs missions, de renforcer leur travail en équipe et ainsi favoriser une prise en compte et un accompagnement des enfants et des adolescents dans leur globalité.

Les organisations signataires sont le SNUipp-FSU, le SNES-FSU, la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie), la SFP (Société Française de Psychologie), le SE-UNSA (Syndicat des Enseignants UNSA), l'AEPU (Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités), l'AFPEN (association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale et l'ApsyEN (Association des Psychologues et de psychologie dans l'Éducation nationale).

Le SGEN-CFDT a refusé de signer le communiqué de presse car l'intégralité de la loi 4D n'est pas encore connue, les amendements de Mme Tamarelle (amendement N° 233 en pièce jointe) n'évoquent pas précisément l'intégration des PsyEN dans un service de promotion de la santé. Et à ce jour, il ne se prononce pas sur le service de santé.

Le SNP (Syndicat National des Psychologues) a refusé de signer car le communiqué de presse n'évoque pas la chaîne fonctionnelle et la nécessité de donner aux PsyEN des fonctions de coordination.

Sylvaine SAKALA



**AESH : contre la précarité, contre les PIAL, en grève le 8 avril !**

### AESH : PREMIÈRES DE CORVÉES

Les AESH représentent aujourd'hui près de 110 000 agent-es dans l'Éducation nationale, soit un personnel sur dix. Ce sont des femmes à plus de 90%. Leur mission concourt au bon fonctionnement de l'école inclusive, sans AESH pas d'école inclusive. Le « Grenelle de l'éducation » les a définitivement oublié.es et l'institution maintient les AESH dans **une précarité insupportable** qui ne grandit pas le service public d'éducation.

- Plus de 96% des AESH travaillent à temps incomplet, avec des quotités de travail moyennes aux alentours de 60% dans les écoles et de 65% dans les établissements du second degré.
- Une AESH travaillant 24 heures par semaine sera rémunérée à hauteur de 760 euros par mois c'est à dire une rémunération **sous le seuil de pauvreté**.
- Une évolution salariale très limitée sur toute une carrière (une trentaine de points d'indice).

Pour rendre réel l'objectif affiché d'une priorité ministérielle à l'« école inclusive » et aller au-delà des effets d'annonce, il faut que les accompagnant.es et leur professionnalisme soient enfin reconnu.es à leur juste valeur.

Il est temps de mettre fin à ces emplois précaires peu rémunérés et sans réelle perspective de carrière avec la mise en place d'un vrai statut qui passe notamment par **la création d'un nouveau corps de la fonction publique, une vraie revalorisation salariale, la fin des temps partiels subis et une offre de formation régulière et ambitieuse**.

Dans ce contexte et face au ministère qui reste sourd aux revendications, le SNUipp-FSU et la FSU continuent sans relâcher la pression à porter ces questions de salaire, statut et d'abandon des PIAL . **Ils appellent d'ores et déjà les AESH ainsi que tous les personnels solidaires à une journée de grève intersyndicale le 8 avril.**

Moha-Alexandre Chagraoui

## RÉFORME DE LA FORMATION : UN NOUVEAU PAS INQUIÉTANT VERS LA TRANSFORMATION DU MÉTIER

Qui pourrait douter du fait que la formation des enseignant.es constitue une condition majeure à la qualité du service public d'éducation ? Enseigner est un métier qui s'apprend ... Loin d'y consacrer les moyens nécessaires, les réformes initiées par la loi Blanquer manquent clairement d'une ambition qui nous conduirait vers une plus grande démocratisation de la réussite scolaire.

Non seulement elles vont dégrader encore les conditions de travail et d'études mais, en plus, elles engagent une modification profonde de la conception même du métier enseignant pour le réduire à des tâches d'exécution de procédures prescrites.

C'est tous azimuts que les réformes sont engagées par le ministère Blanquer en matière de formation des enseignant.es. Elles se caractérisent par tant d'imprécisions et d'impréparation qu'on peut avoir les plus grandes inquiétudes sur les difficultés qui découleront de leur mise en œuvre ; les dégradations qui en résulteront sont également à craindre pour les conditions de travail des étudiant.es, des stagiaires, des formateurs.trices bien sûr mais également de l'ensemble des personnels.

Ces réformes sont en revanche d'une grande limpidité quant aux objectifs idéologiques poursuivis. Ceux d'une transformation en profondeur du métier enseignant pour le réduire à la tâche d'un opérateur chargé d'appliquer des méthodes, des techniques, des procédés prescrits.

L'apprentissage de la lecture dans le premier degré était déjà le parfait exemple des conceptions de Blanquer pour le métier enseignant : l'exécution d'une procédure méthodologique établie par le ministère et fournie à l'enseignant.e sous toutes les formes: petits guides de conseils, procédures d'évaluation et remédiation et même maintenant manuel d'enseignement officiel LEGO... Un cap qui n'avait jamais été franchi jusque-là dans l'école républicaine.

Les étudiant.es seront donc très rapidement seul.es dans la classe avec leurs élèves, en tant que contractuel.les sous-payé.es, entraînant à la fois précarité financière et précarité de statut.

La formation par la mise en responsabilité en classe devient l'instrument idéal de la transmission de bonnes pratiques livrées clef en main. L'enseignant.e du futur ne sera pas tant un.e spécialiste de la didactique et de la pédagogie qu'un.e agent.e qui applique.

Le ministère va donc bien utiliser comme moyen d'enseignement des étudiant.es qui n'ont pas encore passé le concours. Une « approche par compétences » mal pensée et une « individualisation » des parcours méprisant systématiquement la dimension collective de l'enseignement et des apprentissages servent de prétexte au ministère pour faire du Master une collection de « compétences », validées une à une par une pratique de terrain sans filet ni réflexivité, ne garantissant aucunement la construction d'une réelle professionnalité. On peut également s'inquiéter des PPPE

que nous vous présentions dans le dernier bulletin, ces classes préparatoires en lycée conduisant elles aussi vers le concours et dont l'objectif est de ne plus passer par l'Université. Elles peuvent être la porte ouverte à de futures formations proposées par le privé.

La réforme du concours à la sauce Blanquer a de quoi affoler également avec une nouvelle épreuve qui consistera en un entretien durant lequel le.la candidat.e devra valoriser son parcours antérieur. Le jury—pourra ainsi inclure des personnels RH, il vérifiera la maîtrise par le.la candidat.e des valeurs du service public et de la République.

Cette épreuve, véritable « entretien d'embauche » conduit inévitablement à un formatage du profil enseignant.

### Et les formateurs.trices ?

Là encore, la réforme en cours du CAFIPEMF témoigne de la volonté de Blanquer de transformer profondément le système de formation à la fois initiale et continue. Au programme : resserrement sur les fondamentaux, individualisation et éloignement de la recherche.

Si les EMF seront bien évidemment mis.e à contribution dans le cadre de ce nouveau système de formation, ils et elles ne seront pas en nombre suffisant face à la quantité d'étudiant.es en responsabilité. Ainsi, ce sera aux Maitres.ses d'Accueil Temporaire d'accompagner et former les débutant.es.

Le terrain est un des éléments essentiels de la formation initiale, mais la FSU s'oppose à toute mise en responsabilité des étudiant.es pendant leurs stages d'études. Au contraire, après l'obtention du concours, l'année des fonctionnaires-stagiaires doit leur permettre une prise en responsabilité progressive de la classe ou des classes du tuteur, sur un tiers de service. Le reste du temps est consacré au retour réflexif sur les pratiques et le travail personnel ainsi que à la formation en INSPE.

Demain, les écoles accueilleront des étudiant.es relevant de différents contrats et des fonctionnaires stagiaires aux parcours variés, toutes et tous effectuant des missions d'enseignement...

Quelles conséquences sur l'organisation des écoles, sur la vie des équipes et leurs conditions de travail, sur les apprentissages des élèves?

Tant de questions qui interrogent et méritent une mobilisation de l'ensemble de la profession, tant son impact pourrait transformer profondément notre métier.

**Face à ces inquiétudes, le SNUIPP FSU 54, 57, 55 et 88 ont fait une demande d'audience à la direction de l'INSPE de Lorraine afin d'avoir davantage des précisions sur la mise en place de la formation .**

Plus d'infos sur la réforme de la formation sur le site [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr) .

*Mathilde JOUFFROY*

### LE SNUIPP-FSU 54 À VOS CÔTÉS

Sophie et Mathilde, responsables débuts de carrière sont disponibles par mail pour répondre aux questions des néos.



### STAGE LAÏCITÉ

La FSU 54 organise un stage sur le thème de la laïcité dans l'Education Nationale

**le 20 mai**

Informations et modalités d'inscriptions à venir.

### COLLOQUE MATERNELLE

Le SNUipp-FSU national organise un colloque sur la maternelle pour réfléchir notamment autour des attaques faites aux programmes

**le 1er juin**

Informations et modalités d'inscriptions à venir.

### COLLOQUE FORMATION

Le SNUipp-FSU national organise un colloque pour réfléchir sur la formation initiale et continue

Date, informations et modalités d'inscriptions à venir.

### TOURNÉES D'ÉCOLE

Les militant.es du SNUipp-FSU 54 viennent à votre rencontre pour vous écouter et vous informer.

Un mail vous proposera un RDV, mais n'hésitez pas à nous solliciter directement !

A bientôt !

<b>MOUVEMENT</b> Explication du barème, du fonctionnement et des outils  Format : visio de 2h	Jeudi 25 mars 17h30	<b>Spéciale EFS</b>
	Lundi 29 mars 17h30 et Mercredi 31 mars 14h	<b>Spéciale titulaires de leur poste</b>
	Vendredi 26 mars 17h30 et Mardi 30 mars 17h30	<b>Spéciale participant.es obligatoires (non titulaires, permut, mesure carte scolaire)</b>
<b>MOUVEMENT</b> Aide à la saisie des vœux, conseils, pendant l'ouverture du serveur  Format : visio 1h à 2h  Des RDV individuels seront proposés en plus par tél, mail ou au local.	Mercredi 14 avril 14h	<b>Spéciale Pays Haut</b>
	Lundi 12 avril 17h30	<b>Pour toutes et tous</b>
		<b>EFS</b> Permanence téléphonique spéciale tous les jeudis et vendredis (infos à venir par mail et site)

#### Comment participer aux RIS ?

Les RIS sont pour l'instant prévues en visio-conférence.

**Pour participer aux RIS, faut s'inscrire auprès du SNUipp-FSU 54 (voir site ou flash code).**

**Pour remplacer une animation pédagogique par une RIS**, il faut prévenir son IEN au plus tard 48h avant l'animation, en signalant (si on le sait déjà) par quelle RIS on la remplace. Le SNUipp-FSU vous remet une attestation de présence à envoyer à l'IEN si demandée. Pour les RIS sur temps de classe, faire un courrier à son IEN une semaine avant pour l'informer. Nous avons le droit à 9h de RIS par an sur le temps d'animation ou 6h plus 3h sur temps de classe.

**ATTENTION : dates et lieux à vérifier sur [54.snuipp.fr](http://54.snuipp.fr)**

Venez témoigner de la réalité du terrain, vous informer, rencontrer les collègues et les militant.es, débattre et construire les actions collectives !





Nom : ..... Tél fixe : .....

(Nom de naissance) : ..... Mail (perso) : .....

Prénom : .....  
 Né(e) le : ..... ADRESSE: .....

Tél portable: .....

### SITUATION ADMINISTRATIVE

ACTIF       RETRAITE

Instituteur     Prof des écoles     PEGC       Spécialisé (préciser:.....)

Stagiaire       Psy-EN       AESH

Maternelle     Elémentaire     Collège     Etablissement spécialisé

REP       REP+

Adjoint       Directeur \*     Chargé d'école     ZIL     Brigade    Autre: .....

\* nombre de classes: .....    Quotité de travail: .....%    Echelon: .....

Nomination:     A titre définitif     A titre provisoire     Renouvellement     Nouvelle adhésion

**Etablissement d'exercice :**

.....

.....

.....

## 66 % de déduction fiscale applicable sur les revenus 2021 si vous êtes imposable

Montant de ma cotisation: ..... euros (temps partiel = cotisation au prorata)

Je règle par

chèque       3 fois

prélèvement automatique reconductible     6 fois


Par CB (1 à 4 versements), sur notre site     10 fois (possible uniquement en septembre)

Prélèvement = autorisation SEPA à compléter (formulaire sur notre site)

*Bulletin d'adhésion à envoyer à :*

**SNUipp 54-FSU**

51 rue de Metz  
54000 NANCY



2020 2021	ECHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur				121	124	130	133	140	151	161	176
Prof des Ecoles		129	135	139	147	156	170	182	194	208	230
PE hors classe		208	230	249	265	279					
PE classe exc	253	267	282	302	Ch1 323	Ch2 336	Ch3 353				
PEGC classe exc			236	252	265						
EFS : 87 €	AESH : 30€			Retraités : 121 € (90 € si <1500€ mensuels)				Dispo/congé parental : 87 €			

Suivant votre fonction, ajoutez la majoration à la somme indiquée dans le tableau

→

MAJORATIONS	
REP	+ 8 €
REP +	+ 21 €
PE SEGPA / ULIS coll lyc / Etab Spé Medico Social	+ 9 €
autre ASH (ULIS école, EREA, UPE2A, ...)	+ 7 €
EMF / CPC	+ 6 €
Dir 2- 4 cl	+ 5€
Dir 5-10 cl	+ 10 €
Dir + 10 cl	+ 15 €
DEA / dir SEGPA / Dir Etab spé	+ 24€

**Je me syndique au SNUipp afin de contribuer:**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs ou retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il aura accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est révoquée par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 54-FSU.



Date:

Signature :